



## COMMUNE DE BRETX

### ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025-09-17 PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de Bretx ;

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** la demande de SOBECA-BORDERAUX, demeurant TSA 70011 à DARDILLY (Rhône), en date du 10 septembre 2025

**Considérant** les travaux de GC pour l'enfouissement de câble HTA, Route de Launac-route de Menville-route de la Messie sur la commune de Bretx,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : à compter du Lundi 29 septembre 2025, les Route de Launac-Route de Menville-Route de la Messie sur la commune de Bretx, une circulation alternée sera mise en place, dans les deux sens de circulation, par feux tricolores, pour une durée calendaire de 60 jours.

**ARTICLE 2** : La pose, le maintien et le retrait de la signalisation spécifique sont effectués par l'entreprise SOBECA-Bordeaux

**ARTICLE 3** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I, quatrième partie, signalisation de prescription) sera mise en place.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Maire de la Commune de Bretx, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Grenade-sur-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bretx,  
Le 11 septembre 2025  
Le Maire  
Jean-Claude ESPIE



COMMUNE MEMBRE



Allée de l'Eglise – 31530 BRETX – Département de la Haute-Garonne

☎ 05.61.85.46.20 - e.mail : [contact@mairie-bretx.fr](mailto:contact@mairie-bretx.fr)